

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.250

**Avis du Grand
Angoulême sur le
projet de révision du
plan local
d'urbanisme de la
commune de Soyaux -
Révision simplifiée
n°1 "PARC et DIEM"**

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Bernard CONTAMINE à Jean-Pierre GRAND, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
URBANISME

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

AVIS DU GRAND ANGOULEME SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SOYAUX - REVISION SIMPLIFIEE N°1 "PARC ET DIEM"

La commune de Soyaux a engagé une révision simplifiée de son plan local d'urbanisme (PLU).

La révision simplifiée porte sur l'implantation d'un ensemble commercial "PARC & DIEM" d'une surface de vente de 12 800 m², dont 400 m² relevant du secteur alimentaire et 12 400 m² non alimentaire. Cette construction va être réalisée sur un terrain de 45 268 m² dédié, depuis l'approbation du plan local d'urbanisme, à l'Habitat (zonage 1AUa).

La révision simplifiée porte sur la création d'une zone AUX – zone à urbaniser vouée à l'accueil des activités économiques – sur la parcelle AP n°297, pour une superficie de 45 268 m².

Ce changement de destination de la parcelle entraîne une mise à jour des documents suivants:

- Rapport de présentation
- Projet d'aménagement et de développement durable
- Document d'orientation et d'aménagement
- Règlement
- Plan de zonage.

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, il est demandé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de faire part de son avis sur ce projet au titre de ses compétences :

- Développement économique
- Tourisme
- Assainissement et Eau Potable
- Déchets Ménagers
- Transports Urbains et Déplacements
- Habitat
- Environnement-Cadre de Vie

Après examen par les différents services, il ressort un avis favorable de la communauté d'agglomération pour ce projet de révision du PLU, sous réserve toutefois de prendre en considération les recommandations techniques annexées au présent avis, liées à la mise en œuvre des compétences pré-citées.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire du 17 novembre 2009,

Je vous propose :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de révision simplifiée « PARC et DIEM » du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Soyaux.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 décembre 2009

Affiché le :

16 décembre 2009